L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 22 AOUT 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No 83, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 22 AOUT 1848.

CANDIDATS WHIGS.

POUR PRESIDENT:

ZACHARY TAYLOR,

DE LA LOUISIANE.

POUR VICE-PRESIDENT:

MILLARD FILLMORE,

DE NEW-YORK.

Ticket Electoral:

Premier district .... JACQUES TOUTANT
Second district .... J. P. BENJAMIN.
Troisième district .... MANUEL J. GARCIA
Quatrième district .... C. ADAMS, Jr.
Cinquième district .... JOHN MOORE.
Sixième district .... JAS. G. CAMPBELL.

Mes voeux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples.

Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.

MILLARD FILLMORE.

ADRESSE AU PEUPLE.

Notre dernier numéro renfermait l'ADRESSE du Club central des whigs au peuple de la Louisiane. Nous en recommandons de nouveau la lecture. Il faut que cette oeuvre du Club circule dans toutes les campagnes afin d'augmenter les adhésions démocratiques qui déjà arrivent en grand nombre à notre candidat.

Voici ce que dit l'Adresse au sujet des questions qui divisent les deux partis:

En jetant un regard sur le passé, on voit que presque tous les sujets qui ont depuis tant d'années divisé le peuple américain, sont aujourd'hui des questions jugées. Ceux qui ne sont pas encore définitivement réglés, ne sauraient être remis en discussion d'ici long-temps. L'annexion du Texas est un fait accompli. La paix avec le Mexique est heureusement une chose faite. La distribution des revenus des terres publiques ou du surcroît des revenus du trésor, n'est plus une question depuis que la guerre étrangère et l'acquisition de nos nouveaux territoires nous ont fait une dette nationale. La nécessité d'éteindre cette dette et d'en payer les intérêts impose au pays la loi d'élever les droits de douane, ce qui fait momentanément de la question du tarif une question d'urgence où le désaccord est impossible.

A toutes ces questions il ne survit plus que deux seules; mais ces deux questions sont d'une importance vitale pour le Sud et l'Ouest. Nous parlons du système des améliorations intérieures et du proviso Wilmot. Le peuple de la Louisiane, nous le croyons, est, sur ces points, unanime de sentiment et d'opinion.

C'est ce que nous avions déjà dit. Oui, il n'y a que deux questions sur lesquelles les whigs et les démocrates sont en désaccord: les améliorations intérieures et le proviso Wilmot. M. Cass défend le côté impopulaire de ces deux questions. Il s'est prononcé contre les améliorations intérieures, si l'on peut attacher quelques sens au programme locofoco accepté par le candidat de nos adversaires. L'Ouest dont le commerce a été paralysé par le veto de M. Polk, refusera de se sacrifier à l'élu de la Convention de Baltimore. Quant au proviso Wilmot, l'étrange conduite de M. Cass est présente à la mémoire de tous les citoyens. L'Adresse fait ressortir d'une manière victorieuse l'absence de sincérité qui caractérise les opinions du candidat locofoco.

Nous n'entendons pas suivre l'Adresse dans tous ses éminents développements. Mais nous reproduisons les égards qui sont consacrés à M. Fillmore et à M. Cass.

[illegible]

LA BIOGRAPHIE DE M. CASS.

Nous avons enfin reçu les deux éditions de la biographie du général Cass. La fraude que nous avions déjà signalée y est manifeste. L'édition du Nord est exclusivement semblable à l'édition du Sud, moins ce qui est pas le moins du monde question de la lettre à M. Nicholson que renferme cette dernière.

Nous croyons devoir rappeler les circonstances qui ont conduit à la découverte de la fraude.

Ce petit coup de théâtre a eu lieu en plein Sénat. M. Mangum de la Caroline du Nord, produisit une édition publiée en mars, où contenait un passage de la lettre adressée à M. Nicholson, avec deux mutilations de l'auteur de la biographie, [illegible] qui ne renfermait pas ce passage. M. Hannegan se leva pour expliquer la chose. On a du, dit-il, dans l'édition de juin supprimer quelques paragraphes de la brochure, éditée au mois de mars, parce que l'on voulait, sans augmenter le format, insérer dans cette dernière une lettre du général Jackson.

L'explication paraissait satisfaisante, d'autant plus que M. Hannegan s'était écrié dans un beau mouvement d'indignation: S'il y a fraude, c'est attribuer à quelque misérable sans conscience.

Lorsqu'il eut achevé de formuler cet anathème, dont il ne prévoyait pas toute la portée, M. Reverdy Johnson se leva avec calme et détruisit par une preuve matérielle l'assertion de M. Hannegan. Voici, dit-il, deux éditions imprimées au mois de juin, et l'une d'elles ne diffère en rien de l'édition du mois de mars, c'est-à-dire qu'elle renferme cette partie de la lettre de M. Cass à M. Nicholson qui a rapport au proviso-Wilmot.

M. Hannegan resta sans parole. Il était anéanti. Il avait flétri énergiquement son propre parti en croyant prouver son innocence. Il essaya bien de révoquer en doute l'authenticité des documens, mais chacun comprit que c'était un faux fuyant et qu'il ne croyait pas lui-même à ce qu'il affirmait si témérairement.

M. Reverdy Johnson se leva de nouveau et s'adressa à M. Hannegan. Osez nier encore que ces deux brochures ne sont pas sorties de l'imprimerie du *Globe*, et je me fais fort de vous en fournir la preuve immédiatement. M. Hannegan ne répondit pas un mot. Il garda le silence et parut tout honteux du rôle ridicule qu'il venait de jouer.

Ainsi donc, il n'y a pas à en douter, la fraude dévoilée par M. Mangum est le résultat de la préméditation. Les amis de M. Cass se sont joués effrontément du peuple en lui représentant leur candidat comme l'ami et l'adversaire de l'esclavage. La double biographie de l'ex-sénateur du Michigan restera comme un monument de démoralisation et de folie. Comment a-t-on pu chercher à égarer par ce moyen la raison du peuple. Comment a-t-on pu croire que la fraude ne serait pas signalée?

Nos adversaires n'en sont pas, au reste, à leur coup d'essai. Nous n'avons pas oublié le subterfuge auquel M. Polk a eu recours dans sa célèbre lettre à M. KANE, de Philadelphie. Doit-on s'étonner que l'on pratique de nouveau ce que l'on s'est permis une fois? Les locofocos marchent au succès par tous les chemins. La fin pour eux justifie les moyens, pensent-ils, et ils se gardent de partager les scrupules qui honorent les whigs.

M. Cass s'était mis à dos les abolitionistes du Nord en adressant une lettre équivoque à M. Nicholson au sujet de l'esclavage; il fallait ramener au bercail ces brebis égarées; vite on a rédigé une biographie du candidat, où l'on omet à dessein la malencontreuse épître. Le Sud n'était pas très favorablement disposé envers M. Cass, à cause de ses sympathies avouées pour l'abolitionisme *avant qu'il ne songeât à devenir candidat*, de son horreur bien connue de l'esclavage, de son approbation hautement manifestée du proviso-Wilmot; il fallait raffermir ces fidélités chancelantes; vite on a préparé une biographie où l'on étale complaisamment, avec l'adroite commentaire, ce qui a rapport au proviso-Wilmot dans la bienheureuse lettre à M. Nicholson.

Eh bien! nous n'hésitons pas à le dire, c'est là une manoeuvre indigne et qui prouve que les meneurs locofocos méprisent le peuple. Que leur importent à ces hommes les principes? Ils n'ont en vue que les places grassement salariées, et pour arriver à leur but, ils emploieront le mensonge, ils emploieront la fraude. Ils tromperont la nation sur le véritable sentiment des candidats; ils feront, par exemple, de M. Cass, un abolitioniste au Nord, et un partisan de l'esclavage au Sud.

Il est temps que le peuple ouvre les yeux et fasse justice de ceux qui l'exploitent.

La Malle du Nord n'est pas arrivée hier. Nous n'avons reçu que les journaux de Mobile.

SESSION EXTRAORDINAIRE.—Le gouverneur Johnson a lancé hier sa proclamation convoquant extraordinairement la Législature pour le 1er lundi de décembre prochain. Les chambres ont négligé de voter une subvention aux écoles publiques de l'Etat. C'est dans le but d'obtenir cette subvention, et de mettre immédiatement en opération la loi sur l'instruction gratuite, que le gouverneur a convoqué la législature.

M. DESHONG.—Notre ville possède en ce moment le plus habile calculateur des Etats-Unis. La renommée de M. Deshong est universelle. Il a excité au Nord l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui l'ont vu résoudre instantanément les calculs les plus compliqués. Son succès ne sera pas moins grand ici. Un regard lui suffit pour trouver le résultat d'un problème. Il additionne et multiplie au courant de la plume et sans que l'opération mentale l'arrête un seul instant. Dans son genre, M. Deshong est un véritable prodige. Il se propose de rendre aussi expert que lui quiconque voudra se donner la peine de prendre une ou deux leçons. On peut le voir à l'Hôtel St-Charles.

ILLINOIS—Une dépêche de Galena annonce que la majorité de Baker est d'environ quinze cents voix dans ce district congressionnel. C'est une glorieuse victoire pour les whigs. Turner, démocrate, a été élu il y a deux ans dans ce même district à une majorité d'environ quatre cents voix.

ELECTIONS DU KENTUCKY. — Le *Louisville Journal* du 12 publie les retours complets de 37 comtés. Mais l'Etat se compose de plus de cent comtés. La majorité actuelle de Crittenden est de sept mille voix, comparée à la majorité obtenue par les whigs à l'élection de gouverneur de 1844, le gain de nos amis est de 1,531 voix. La majorité de Crittenden ne sera pas moindre de 8,000 voix et peut s'élever jusqu'à 10,000. La majorité d'Owsley en 1844 était de 4,624.

DEFAITE DE WENTWORTH—Le *St-Louis New-Era*, du 13, annonce, sur la foi de quelques passagers arrivés de l'Illinois, que Wentworth, le candidat locofoco dans le district congressionnel de Chicago, a été battu à une faible majorité par Scammon, le candidat whig. Le triomphe de Scammon serait chose si surprenante que nous avons peine à y croire. Si la nouvelle se confirme, nous pourrons nous attendre à assister à des revirements extraordinaires.

AFFREUX SINISTRE.—Les journaux de St-Louis renferment les détails d'un affreux sinistre, arrivé le 12 au matin sur le Mississippi, à un mille au-dessous de la petite ville de Hambourg. Le steamer *Edward Bates* remontait le fleuve lentement à cause des eaux basses, lorsqu'arrivé à l'endroit que nous venons d'indiquer, il fit explosion. Vingt personnes trouvèrent la mort au milieu de ce désastre, et trente furent blessées plus ou moins grièvement.

COLLISION.—Les steamers *Albatros* et *Palestine* se sont heurtés dans la nuit du 6 courant à une petite distance au-dessous de Madison, sur l'Ohio. Les avaries de part et d'autre n'ont pas été considérables.

MEXIQUE.—Le vapeur anglais *Severn*, arrivé samedi au mouillage de l'île aux Vaisseaux, a apporté des journaux de Mexico du 10 et de Vera Cruz du 15. Le gouvernement de Herrera se raffermit chaque jour. Paredes, depuis sa défaite, est introuvable. Selon certaines rumeurs, il se préparerait à quitter le Mexique; selon d'autres il serait loin de songer à un pareil projet, mais se disposerait au contraire à renouveler sa tentative de rébellion. Le Congrès est à peu près en vacances; les Chambres ne travaillent pas.

RIO GRANDE.—Nous avons reçu par le steamer *Fashion*, des journaux de Matamoros jusqu'au 12 courant. Une élection de juge-président et de quelques autres officiers a eu lieu dans le comté de Cameron, au Texas. M. Bigelow a été nommé juge, et M. Stevens, shérif. Le colonel Davenport, ex-gouverneur de Matamoros, est parti de Brazos, le 11 de ce mois.

LES THEATRES DE PARIS.

Discours de MM. Victor Hugo et Félix Pyat à l'Assemblée Nationale.

M. VICTOR HUGO, rapporteur du comité de l'intérieur, demande à présenter son rapport sur le projet relatif aux théâtres.

Messieurs, dit-il, dans les grandes conjonctures où nous sommes, en examinant le projet de subvention aux théâtres de Paris, votre comité de l'intérieur, la commission qu'il a nommée, ont eu le courage d'écarter toutes les hautes considérations d'art, de littérature, de gloire nationale, qui viendraient si naturellement en aide au projet, considérations que nous réservons et que nous ferons certainement valoir à l'occasion, dans des temps meilleurs; ce comité, dis-je, a eu le courage d'écarter toutes ces considérations pour ne s'occuper du projet qu'au point de vue de l'utilité politique.

C'est à ce point de vue unique d'une grande et évidente utilité politique et immédiate, que nous proposons la mesure.

Les théâtres de Paris sont les rouages principaux de ce mécanisme compliqué qui met en mouvement le luxe de la capitale et les innombrables industries que ce luxe engendre et alimente; mécanisme délicat que les gouvernements entretiennent avec soin, qui ne s'arrête jamais sans que la misère naisse, et qui, s'il se brisait, marquerait l'heure fatale où les révolutions sociales succèdent aux révolutions politiques. Les théâtres de Paris donnent une notable impulsion à l'industrie parisienne qui, à son tour, communique la vie à l'industrie des départements. Toutes les branches du commerce reçoivent quelque chose des théâtres. Les théâtres font vivre directement dix mille familles, trente ou quarante métiers divers occupant chacun des centaines d'ouvriers, et versent annuellement dans la circulation une somme qui ne peut être évaluée, à moins de 20 ou 30 millions.

La clôture des théâtres de Paris est donc une véritable catastrophe commerciale qui a toutes les proportions d'une calamité publique. Les faire revivre, c'est vivifier toute la capitale.

Vous avez accordé il y a peu de jours 5 millions à l'industrie du bâtiment. Accorder aujourd'hui une subvention aux théâtres, c'est appliquer le même principe, pourvoir aux mêmes nécessités politiques. Si vous refusiez ces 680,000 francs à une industrie si utile, vous auriez dans quelques mois plusieurs millions à ajouter à vos aumônes.

D'autres considérations font encore ressortir l'importance politique, la nécessité de la mesure qui rouvrirait les théâtres; à une époque où les esprits se laissent entraîner parfois à la lassitude, au découragement qui suivent les révolutions, à toutes les émotions et même à la violence de la fièvre politique, les représentations théâtrales sont une distraction souhaitable, peuvent être une heureuse diversion.

Pour le peuple parisien en particulier, il faut le dire à la louange de ce peuple si éminemment intelligent, le théâtre est un calmant efficace et souverain. (Bruit et interruption.)

Ceux qui m'interrompent auraient pu attendre la fin du rapport. Ce peuple de Paris, pareil à tant d'égards au peuple athénien, se tourne toujours volontiers, même dans les jours d'agitation, vers les jeux de l'intelligence et de l'esprit. On peut affirmer qu'un attroupement ressisterait difficilement à un spectacle gratuit.

L'utilité de la subvention est donc démontrée. Il importe que les théâtres se soutiennent, et l'Etat consulte un grand intérêt public en accordant un subside qui permettra aux théâtres de vivre jusqu'à la saison d'hiver, saison où la prospérité renaîtra, nous l'espérons, et sera à la fois la preuve et l'élément de la prospérité générale.

Cela posé, nous avons cherché le moyen efficace de faire vivre les théâtres jusqu'à l'hiver. Pour cela, il fallait que rien ne fût détourné de sa destination, et consacré par exemple à payer les dettes contractées depuis cinq mois. Cet argent est destiné à l'avenir, non au passé; il ne peut être revendiqué par aucun créancier. Nous vous proposons de déclarer incessibles et insaisissables les fonds alloués par le décret. Les sommes ne seront versées aux caisses théâtrales que sous les conditions acceptées par elles, ayant pour but la meilleure exploitation de chaque théâtre.

Quant aux sommes en elles mêmes, le comité en a examiné la répartition; nous l'avons modifiée pour quelques théâtres, d'accord avec le ministre de l'intérieur. L'allocation de 170,000 francs a été conservée à l'Opéra, dont la prospérité se lie si étroitement à la paix de la capitale. Le Vaudeville est porté à 24,000 fr., sous la condition que la direction ne négligera rien pour rendre à ce théâtre son ancienne splendeur.

Un théâtre oublié, théâtre Beaumarchais, qui est le théâtre spécial du 8e arrondissement et du faubourg Saint-Antoine, a été rétabli dans la nomenclature.

Le comité de l'intérieur a cru nécessaire d'ajouter aux subventions une somme de 10,000 fr. destinée a des allocations éventuelles, qu'il est impossible de ne pas prévoir en pareille matière.

Afin de multiplier les précautions et de rendre tout abus impossible, nous proposons, de dire dans l'art. 2 que la distribution sera faite de quinzaine en quinzaine, par cinquièmes, jusqu'au 1er octobre. Les deux tiers au moins devront être affectés aux artistes, employés et gagistes des théâtres. Enfin, de mois en mois, le ministre de l'intérieur rendra compte au comité de l'intérieur de l'emploi du crédit.

Un décret spécial avait été présenté pour le théâtre de la Nation. Nous avons fondu les deux décrets en un seul. Le crédit total alloué pour le théâtre de la Nation et pour tous les autres théâtres s'élève à 680,000 francs.

Par les considérations que nous venons de développer, nous espérons que vous voudrez bien voter le décret tel que nous le rédigeons. Il faut que la population parisienne retrouve sa sérénité en retrouvant sa physionomie. Il est temps de remettre en mouvement le moteur principal du luxe et de l'industrie, ce qui produit le travail, ce qui détruit la misère. Il est temps de rendre sa physionomie de capitale à cette ville qui porte le plus douloureux des deuils, le deuil de la guerre civile.

Venez en aide au théâtre de Paris, le théâtre vous le rendra. Ce sera pour lui un encouragement puissant. Aujourd'hui la société secourt le théâtre, demain le théâtre secourra la société.

La théâtre peut beaucoup sur les imaginations, et dans des temps sérieux comme ceux où nous sommes, les auteurs dramatiques, libres désormais, comprendront plus que jamais, j'en suis sûr, que le théâtre est une chaire de vérité, une tribune d'honnêteté. Pousser à la fraternité, élever les esprits par le sentiment des grandes choses, infiltrer dans le peuple la vertu et dans la foule la raison, conseiller, apaiser, consoler, éclairer, c'est la plus pure source de la renommée, la plus belle forme de la gloire.

Voici le projet de décret qui vous est proposé par votre comité de l'intérieur.

"Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire de 680,000 fr. pour être réparti entre les différens théâtres de Paris, y compris le théâtre de la Nation;

"2. La distribution de cette somme sera faite de quinzaine en quinzaine par cinquièmes, jusqu'au 1er octobre, selon la répartition arrêtée dans l'exposé de motifs du projet, aux directeurs des divers théâtres, par les soins du ministre de l'intérieur, qui s'assurera que les deux tiers au moins de la subvention seront affectés au paiement des artistes, employés et gagistes des théâtres, l'autre tiers étant attribué aux directeurs pour les frais d'exploitation.

"Le ministre de l'intérieur rendra compte mois par mois de l'emploi de la subvention au comité de l'intérieur.

"3. Les sommes faisant l'objet du présent décret seront incessibles et insaisissables.

"4. Les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret.

M. le président.—L'Assemblée veut-elle procéder immédiatement à la discussion du projet de décret?

Voix nombreuses.—Oui! oui!

L'Assemblée, consultée, décide qu'il va être procédé immédiatement à la discussion du projet de décret.

Un membre ne combat pas le projet, mais tient à ce que l'Assemblée n'oublie pas que les théâtres des départemens ont droit aussi à toute sa sollicitude.

Un autre membre.—Je viens appuyer les observations présentées par l'honorable préopinant; sans doute les théâtres de Paris souffrent, et je comprends que vous vous préoccupiez de la nécessité de leur venir en aide; mais les théâtres de province ne souffrent pas moins, et nous ne pouvons négliger les intérêts des départemens quand nous chargeons les contribuables des impôts les plus onéreux pour contribuer à vos plaisir. (Rumeurs diverses.)

M. Félix Pyat.—La question des théâtres de Paris n'est pas seulement une question locale et municipale; elle a de plus grandes proportions et est d'un intérêt vraiment général et national. La preuve, c'est qu'après la révolution de février ce n'est pas le maire de Paris mais bien le Gouvernement provisoire qui a prié les directeurs de rouvrir les théâtres; la preuve, c'est que les théâtres dépendent non pas d'une division de la préfecture de la Seine, mais d'une division du ministère de l'intérieur; la preuve enfin, c'est que vous avez constitué un comité des beaux-arts et que vous avez déclaré l'urgence du projet et de décret qui nous occupe.

C'est ainsi que l'ont compris d'ailleurs tous les gouvernemens, en remontant jusqu'à celui de Louis XIV. (Rires et rumeurs diverses.) C'est ainsi que l'avait compris même le gouvernement déchu contre lequel les artistes ont commencé par le ridicule une guerre qui devait aboutir à la conspiration du mépris, et qui a fini la bourgeoisie (murmures), non pas dans le sens politique du mot, mais permettez-moi l'expression, dans le sens artistique. (Rires et nouveaux murmures.)

Je pourrais remonter dans l'histoire aussi loin qu'on le voudrait, mais il me suffira de rappeler que la Convention, au milieu même des périls qui l'assiégeaient de toutes parts et bien qu'en [illegible] de la guerre civile et de la guerre étrangère, crut devoir se préoccuper des théâtres et rendit un décret pour l'honneur des arts.

Insister davantage ce serait faire injure à la nation qui a vu naître Molière. Qui oserait nier que les théâtres intéressent l'avenir de la France, que c'est sur eux que nous devons compter pour enseigner, élever et passionner les masses dans un pays où l'opinion règne en souveraine? C'est par les théâtres que nous exerçons une souveraineté reconnue de l'Europe entière. La patrie de Lope de Vega, de Calderon, de Shakspeare, l'Allemagne entière paient tribut à notre littérature dramatique. Il n'est pas jusqu'à l'empereur de Russie.... (Explosion de rires dans laquelle se perd la voix de l'orateur.)

Un mot maintenant pour les créanciers spéciaux. En 1847 les théâtres ont produit une recette de 6 millions et demi sur laquelle il a été prélevé, à raison de 10 0/0, 650,000 fr. de droits d'auteur, et pour droits des pauvres au profit des hospices une somme de 700,000 fr. Les recettes des théâtres de province, qui ne peuvent vivre sans ceux de Paris, ont de leur côté produit une recette de 12 millions, sur lesquels 200,000 francs ont été prélevés pour droits d'auteur. Eh bien! voulez-vous savoir ce qu'ont rapporté les théâtres cette année? A Paris, pendant les mois de mars et d'avril seulement les recettes ont été inférieures d'un million à celles de 1847.

Vous comprenez maintenant tout ce qu'il y a d'important dans la question des théâtres, et vous ne voudrez pas enlever à la France sa couronne intellectuelle, la seule qui convienne à un peuple libre. Vous ne voudrez pas, en tuant les théâtres de Paris, faire de cette ville un immense Carpentras. (Hilarité générale.) Vous ne voudrez pas briser la carrière de tant d'auteurs qui, ne pouvant plus vivre du théâtre, iront demander du travail et du pain aux journaux de toutes couleurs, où ils porteraient une légitime irritation (murmures), travaillés qu'ils seraient par la plus poignante misère, la misère en habit noir. (Mouvemens divers.)

Les théâtres servent de distraction aux hommes de toutes classes, depuis l'artisan jusqu'au ministre constitutionnel; c'est pour nous un devoir de les secourir, d'autant plus que ceux qui se sont associés pour les faire vivre en ont fait une oeuvre de fraternité; les grands sont venus en aide aux petits; les appointemens de 800 fr. ont été assurés. Le peuple, qui a l'intelligence de toutes les grandes choses, ne refusera pas un morceau de pain au prolétaire de l'intelligence auquel il a dû si souvent un moment d'enthousiasme, d'illusion, d'oubli de tous les maux dont l'abreuvait un gouvernement justement tombé.

Un projet de décret a été présenté à l'Assemblée nationale pour venir au secours de nos théâtres. Soigneusement élaboré par une commission d'hommes spéciaux, Victor Hugo, Etienne Arago, Félix Pyat, il a passé sans opposition, et un bien faible secours a été accordé; mais la République n'est pas très riche: elle a bien des infortunes à soulager, bien des malheurs à réparer. Remercions-la de n'avoir pas tout à fait oublié les arts et les lettres. Dans un rapport lumineux, l'illustre orateur choisi par le comité de l'intérieur pour le représenter devant l'assemblée nationale, M. Victor Hugo, a fait comprendre l'utilité politique de la mesure proposée; il a eu le courage d'écarter toutes les considérations d'art, de littérature, de gloire nationale, pour ne s'occuper que de la question de pain à donner aux artistes. Si nous nous occupions de la question d'art, nous combattrions quelques-unes des allocations attribuées à diverses entreprises théâtrales; mais nous aimons mieux faire comme le grand poète; proclamons comme lui l'égalité devant la misère. M. Victor Hugo a terminé son rapport par le passage suivant:

"Que les étrangers se sentent rappelés à Paris par le calme rétabli; qu'on voie les passans dans les rues la nuit, des voitures qui roulent, des boutiques ouvertes, des cafés éclairés, qu'on puisse rentrer tard chez soi; les théâtres vous restitueront toutes ces libertés de la vie parisienne, qui sont les indices mêmes de la tranquillité publique. Il est temps de rendre sa physionomie vivante, animée, paisible, à cette grande ville de Paris, qui porte avec accablement, depuis un mois bientôt, le plus douloureux de tous les deuils, le deuil de la guerre civile!

"Et permettez au rapporteur de vous le dire en terminant, messieurs, ce que vous ferez en ce moment sera utile pour le présent et fécond pour l'avenir. Ce ne sera pas un bienfait perdu; venez en aide au théâtre, le théâtre vous le rendra. Votre encouragement sera pour lui un engagement. Aujourd'hui la société secourt le théâtre, demain le théâtre secourra la société. Le théâtre, c'est là sa fonction et son devoir, moraliser les masses en même temps qu'il enrichit la cité. Il peut beaucoup sur les imaginations; et dans des temps sérieux comme ceux où nous sommes, les auteurs dramatiques, libres désormais, comprendront plus que jamais, n'en doutez pas, que faire du théâtre une chaire de vérité et une tribune d'honnêteté, pousser les coeurs vers la fraternité, élever les esprits aux sentimens généreux par le spectacle des grandes choses, infiltrer dans le peuple la vertu et dans la foule la raison, enseigner, apaiser, éclairer, consoler, c'est la plus pure source de la renommée, c'est la plus belle forme de la gloire!"

Un homme d'esprit et de coeur, un écrivain radical que tout le monde aime, Félix Pyat, est venu répondre à quelques attaques dont le décret présenté avait été l'objet; il a rappelé que tous les gouvernements avaient compris les droits du théâtre; il a dit la part que Louis XIV lui donnait dans les pompes de Versailles; il s'est souvenu que Napoléon s'occupait du Théâtre-Français au milieu de la fumée de Moscou, et que la Convention, au sein des plus graves périls, embarrassée de la guerre civile et de la guerre étrangère, avait trouvé le temps, entre deux décrets de salut public, de rendre un décret pour l'honneur et le besoin des arts.—La suprématie de notre théâtre, a-t-il dit, est reconnue partout; il n'est pas une rampe en Europe qui ne s'allume devant les oeuvres traduites de nos auteurs: la patrie de Schiller, la patrie de Shakespeare et de Calderon, Madrid, Londres, toute l'Allemagne, reçoivent nos inspirations et nous paient un tribut intellectuel. Paris défraye le monde: notre littérature nous a valu une domination plus pure et plus sûre, plus universelle que nos armes. Il n'est pas jusqu'à l'empereur de Russie, ce Cosaque si rebelle et si contraire à la France, qui n'ait subi l'influence de notre scène et qui n'ait au coeur même de son empire, à Saint-Pétersbourg, un théâtre français.

Félix Pyat a cité des chiffres; il a dit que la recette des théâtres de Paris et de la banlieue avait été, en 1847, de 6 millions et demi; que sur cette somme les auteurs avaient touché 610,000 fr. et les pauvres 600,000 fr. Y a-t-il une industrie qui paie une plus large dette à la misère? Félix Pyat a terminé son remarquable discours par les paroles suivantes, auxquelles nous nous associons de grand coeur:

"Auteurs, acteurs, décorateurs, musiciens, vous les compterez tous, citoyens représentans, vous compterez tous ces prolétaires de l'art qu'il vous faudrait nourrir d'aumônes stériles et plus coûteuses que la subvention, et qui font grève par milliers. Hommes d'intelligence et de paix, ils souffrent patiemment, et pourtant je ne connais pas de misère plus poignante, car c'est la misère en habit noir; je n'en connais pas de plus résignée; ouvrez les geôles, pas un artiste; lisez la statistique des cours d'assises, ou thermomètre de la moralité sociale; la vous avez des gens de toutes classes, des artisans, des bourgeois, et même des ministres.... constitutionnels, et pas un artiste. Ah! qu'il me soit permis de rendre ici, du haut de cette tribune, un témoignage public à ces bons citoyens, à ces nobles enfans de la république des arts; car, en même temps que la résignation, ils pratiquent la fraternité. Ceux qui se sont mis en société pour tenir les théâtres ouverts ont voulu, sachez-le à leur louange, que l'argent des recettes servit d'abord à payer les appointemens au-dessous de 800 fr. Ainsi les grands se sont dévoués pour les petits. Venez donc au secours de tous! Le peuple, qui a le sentiment du juste et du beau, ne refusera pas un morceau de pain à ces ouvriers de l'intelligence, à ses amis, à ses frères pauvres et dénués comme lui, et qui lui ont souvent donné l'enthousiasme, l'illusion, l'espérance, un moment d'oubli et de plaisir au milieu de ses maux et dans la triste vie que lui ont faite les monarchies passées."

LE CAMP DE SAINT-MAUR.

On sait qu'en 1845, sous le dernier gouvernement, deux ou trois cents hectares du bois de Vincennes furent coupés et défrichés dans la partie du levant, c'est-à-dire entre Nogent-sur-Marne, Saint-Maur, et Charenton.

L'immense plaine couverte d'herbages qui en est résultée se trouve coupée à peu près par le milieu par la route de Vincennes à Saint-Maur.

C'est là que devait être construite une fonderie de canons. De là le nom de *Canonville*, qu'on donna à cette plaine.

Canonville n'a point été érigée, mais seulement deux petits forts.

L'un sur le coteau du midi, croisant ses feux avec le fort d'Alfort, et protégeant la vallée de la Marne.

L'autre sur le coteau du nord, croisant ses feux avec le fort de Nogent-sur-Marne, et protégeant ce village, ainsi que celui de Saint-Maur.

Ces deux forts sont reliés par un escarpement terrassé, dont le sommet de l'angle obtus qu'il forme vient aboutir devant la grille de Saint-Maur.

Les ouvriers travaillent en ce moment à parfaire les travaux de taludage de ce dernier ouvrage.

Mais entre ces forts, leur trait-d'union et le bois de Vincennes, au couchant, se trouve encore une vaste plaine.

Le mardi, 6 juillet, les soldats du génie ont reçu l'ordre de s'emparer de cette plaine et d'y dresser un camp. Aujourd'hui 12, le camp est dressé et quinze mille hommes, formant une brigade détachée de l'armée des Alpes s'y trouvent installés avec armes et bagages.

Ce camp est composé de trois parties bien tranchées.

1o A gauche de la route de Saint-Maur, près du fortin nord et de la faisanderie, sont les tentes d'un bataillon du génie.

2o Depuis Saint-Maur jusqu'à la hauteur de Charenton-Saint-Maurice, sur la crête du coteau méridional et devant le fortin du sud, se déploie un superbe front de bandière composé de 1,000 à 1,200 tentes.

3o Puis, en descendant du coteau de Saint-Maurice, le long du tannis du bois de Vincennes, presque jusqu'à la grande route de Vincennes à Saint-Maur, se trouve un autre front de bandière et un pareil nombre de tentes.

Dans les clairières du taillis du bois s'élèvent, comme par enchantement, des cafés, des restaurants, des guinguettes, de petits magasins publics.

Chaque aile du camp est ainsi disposée:

A vingt pas en avant, et de cent pas en cent pas, une ligne de sentinelles avancées;

Un petit fossé tracé droit comme un I;

Puis une ligne de petites tentes pyramidales, sous ces tentes sont placés les fusils.

Les tentes des soldats viennent ensuite trois par trois, bout à bout.

Un espace de huit à dix mètres environ les sépare.

Ces tentes sont en toile grise très forte.

Vient ensuite une large allée tirée au cordeau.

Puis, de l'autre côté de cette allée, viennent les tentes des officiers placées transversalement.

Les soldats couchent sur la paille dix à quinze par tente. Les officiers ont dans les leurs un petit ameublement composé d'un lit de sangle, un fauteuil et un tabouret. Elles sont en coutil rayé bleu.

Vient encore un fossé, puis, à vingt pas au-delà, une ligne de sentinelles.

Le camp de Saint-Maur loge déjà: un bataillon du 1er du génie, le 2e bataillon des chasseurs d'Orléans, les 17e, 25e, 30e et 67e de ligne.

Quatre camps s'organisent en ce moment aux quatre points cardinaux de Paris, pour contenir chacun 15,000 hommes. Le général Oudinot en aura, dit-on, le commandement en chef.

ASSEMBLEE NATIONALE.

Muse, chante les combats.—Ceci, en effet ressemble à un poème épique.—Au moment où l'aiguille de la pendule s'arrête sur la deuxième heure, l'Assemblée nationale se partage en deux camps à peu près égaux;—on va en venir aux mains.—Le prix de la lutte est le fauteuil de la présidence,—ce fauteuil qui est placé là pour la forme, puisque celui qui l'occupe est toujours debout.

Nous venons de dire qu'il y a deux camps, ils sont reconnaissables.—Le camp de la rue de Poitiers, qui porte M. Lacrosse,—le camp de l'Institut et du Palais-National, qui porte M. Armand Marrast.—Il y a, vous l'imaginez sans peine, beaucoup de mouvement de chaque côté.—On s'escrime la plume à la main,—on jette son vote dans l'urne d'une manière menaçante.—Qui l'emportera?—Bien hardi serait celui qui saurait dire l'issue de l'affaire.

On voit, çà et là dans les groupes, M. le général Baraguay-d'Hilliers, président de la réunion de la rue de Poitiers;—il sourit,—il paraît compter sur un succès;—M. Baraguay-d'Hilliers est un vieux soldat qui a perdu le bras gauche dans une bataille comme Michel Cervantes, mais il n'a pas toujours l'aplomb de l'illustre manchot de Lépante.—Invité par le général Cavaignac à prendre un commandement contre l'insurrection de juin, il a refusé par le motif qu'il n'était pas dans les cadres d'activité.—Ce refus a fait quelque tort au club qu'il possède;—néanmoins la réunion de la rue de Poitiers est toujours formidable;—elle tient en échec les républicains de la veille que dirigent les anciens membres du Gouvernement provisoire.—Les républicains de la veille sont au nombre de 380 à peu près.—Le club de la rue de Poitiers compte environ 340 adhérents.—Il y a presque égalité de forces.

Nous nous trompons, le triomphe dépend de la Montagne ou plutôt du *bataillon crétois*.—Ce *bataillon crétois*, de 35 à 40 membres, forme l'appoint de toute majorité.—Il peut, par ce seul fait, tout soumettre à son caprice.—Comme M. Armand Marrast lui est antipathique, on pense qu'il s'abstiendra ou qu'il va voter à part. Tout ce mouvement devient fort dramatique. M. Portalis, vice-président, agite sa sonnette.—Voici le résultat du scrutin. Nombre des votans, 781.—Majorité absolue, 391.—M. Armand Marrast, 386.—M. Lacrosse, 341.—M. Théodore Bac (*crétois*), 37.—Il faut procéder à un second tour,—à une seconde bataille.

Vous pensez si le *bataillon crétois* se donne une attitude de conquérant.—Le voilà réellement maître de la situation.—Il a le loisir de faire pencher la balance du côté qu'il lui plaira.—Quelques membres du gouvernement provisoire le caressent,—on entreprend de l'assouplir.—Crétois, craignez la réaction, redoutez la rue de Poitiers, c'est tout un.—M. Ledru-Rollin essaie de les railler, il n'arrive guère à ses fins;—M. Lamartine s'approche à son tour, le front pâle, l'oreille basse; le pauvre poète!—On n'accorde pas grande attention nous plus à sa mélodieuse parole.—Le propre du *bataillon crétois* est d'être inflexible.—Toutefois, il se débande;—il donne quelques-uns des siens,—mais seulement quelques-uns,—à M. Armand Marrast;—ce qu'il faut au plus juste pour assurer l'élection.—Le second tour du scrutin donne donc le résultat que voici:—Nombre des votans, 765. —Majorité absolue, 383.—M. Armand Marrast, 411.—M. Lacrosse, 334.—M. Théodore Bac (*crétois*), 20.—M. Armand Marrast triomphe.—On l'installera demain.

En attendant, on reprend le décret sur l'admission gratuite aux Ecoles militaire et polytechnique.

M. LE GÉNÉRAL BARAGUAY D'HILLIERS.—Sous un gouvernement républicain, les jeunes gens des écoles doivent avoir la nourriture du soldat; je demande qu'on ne les habille pas à un autre ordinaire.

Un membre du fond de la salle demande, par forme d'amendement, qu'on fasse revenir les jeunes gens au brouet noir des Spartiates, et même à ce cresson dont Xénophon dit qu'on nourrissait Cyrus et les jeunes Perses.—Un autre prétend qu'on doit restreindre leur trousseau.—A ce mot de *trousseau*, le représentant de ce nom demande la parole,—sans doute pour un fait personnel;—mais, non, c'est pour parler d'hygiène.—Nourrissons bien les jeunes gens, dit-il, si nous voulons en faire des hommes.

On revient au véritable esprit du décret.—Quelques membres, un peu Crétois, prétendent qu'on doit interdire les bourses à ceux qui paient 150 fr. d'impôt foncier,—ce qui fait supposer qu'ils sont riches.—L'Assemblée, par bonheur, rejette cette proposition. En revanche, elle en admet une autre, en vertu de laquelle un fils de représentant du peuple ne pourra jamais être boursier.—Nous avons vu l'heure où tout neveu de député était de même mis hors de concours,—mais cette partie de l'amendement n'a pas prévalu.

La loi a été adoptée; c'est une nouvelle charge d'un petit million par an. (*Corsaire.*)

Chronique Locale.

VOL.—Le recorder Genois a renvoyé pardevant la Première Cour de District, les nommés Ben Danning et Timothy Cannoe, pour avoir volé du sucre dans le magasin de groceries tenu par M. Thre D'Aquin, à l'encoignure des rues Bourgogne et Toulouse.

—MAISON DE DÉBAUCHE—Mary Stephen et Mary Louise, accusées de tenir une maison de débauche rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne, ont été condamnées à une amende de $25 chacune.

—ASSAUT ET BATTERIE—James Merchant et John Eruson, conduits devant le recorder pour assaut et batterie, ont fourni caution pour leur prochaine comparution en cour.

—Plusieurs individus accusés d'avoir troublé le repos public, ont été jugés par le recorder.—Une trentaine d'ivrognes ont été graciés, mais avec recommandation de ne plus se faire reprendre dans le même état.

—ACCIDENT.—Un Irlandais nommé Henry Carter est tombé hier de la grande vergue du navire Rio Grande et s'est tué sur le coup. Ce malheureux laisse une femme et trois enfans.

LA REVUE DES DEUX MONDES:

☞ Publication européenne importante par le nom de ses rédacteurs et le mérite des travaux qu'elle publie, est le recueil le plus complet et le mieux informé. Les sciences, les lettres, les arts, la politique y sont traités avec éclat, et les questions d'économie politique y sont abordées par des hommes dont le nom est connu dans les deux hémisphères: ainsi MM. Michel Chevalier, Rossi, Leon Faucher, traitent tour à tour ces questions de commerce, de libre échange, de relations internationales, qui intéressent à un si haut point en ce moment tous les esprits sérieux de l'Amérique aussi bien que de l'Europe. Les philosophes et les écrivains américains sont appréciés dans la Revue des deux Mondes par des écrivains qui ont fait une étude spéciale de la société et de la littérature américaine. Nous citerons entre autres les travaux de MM. Philarète Chasles, Montégut, &c. Par une transaction particulière conclue entre nous et l'administration de la Revue des deux Mondes, nous tiendrons à la disposition de nos abonnés, à un prix très modéré, chaque numéro de ce recueil, dont nous annonçons le sommaire dans notre journal.

☞ Parmi cette foule de Livres dont l'ancien et le nouveau monde sont inondés, il en est un qui se recommande plus particulièrement aux lecteurs sérieux et instruits, c'est l'HISTOIRE UNIVERSELLE depuis LES PREMIERS AGES du monde jusqu'à la fin de 1849, par Laponneraye. Cet ouvrage important, qui intéresse tous les peuples puisque tous les peuples y trouvent leur histoire, révèle chez celui qui l'a écrit une immense érudition, un talent d'écrivain de premier ordre, un courage infatigable; et ces trois qualités sont indispensables pour conduire à bonne fin l'oeuvre prodigieuse qu'il a entreprise, et qui ne compte pas moins de vingt volumes, oeuvre devant laquelle tant d'écrivains avaient reculé et que lui seul a osé aborder. M. Laponneraye est connu déjà par un grand nombre de compositions historiques et politiques qui lui ont valu une juste célébrité, surtout parmi les hommes libéraux et avancés de tous les pays. Sa nouvelle et grandiose publication ne fera qu'ajouter à la réputation éminente qu'il s'est acquise. 19juin—6m—3sd

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Goelette Union, Anderson, pr Mobile.
Ontara, Bender, pr Pensacola.

ARRIVES.

Navire à vapeur Fashion, Morgan, de Brazos.
Navire à vapeur Telegraph, Folger, de Brazos.
Kentucky, Fordon, de Boston.
Tennessee, Collins, de Vera Cruz.
Brick Tasso, Gray, de Vera Cruz.
Goelette John Knight, Clapp, de Belize.
Visitor, Bolles, de Rio Grande.
[illegible]
Creole, Wilson, de Vera Cruz.
Merchant, Christian, de Vera Cruz.
St-Helena, Winch, mouillé dans le fleuve en détresse.

—STEAMBOATS—

Creole, Wilson, de Ca'aba.
Latona, Fellers, de Bayou Sara.
Oregon, Hiern, de Mobile.
J. L. Dowsell, Triano, de la rivière Atakapas.

MEMORANDA.

La goelette Visitor a rencontré le 16 du courant, par latitude 27 43 longitude 95 20, la goelette des Etats-Unis Capt. Williams, partie de ce port pour Port Lavaca.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Cambria pour New York, Samedi 5 Aout.
Britannia pour Boston, Samedi 19 Aout.

D'AMERIQUE.

Cambria de New-York, Mercredi 30 Aout.
Britannia de Boston, Mercredi 13 septembre.

LIGNE DE L'OCEAN.

Hermann, de New York, pour Breme, 21 Aout.
Washington, de Brême pour New-York, 15 Aout.

AVIS.

L'ASSEMBLEE générale de la Société Française de Bienfaisance considérant:

1o Qu'il existe à la Nouvelle Orléans deux Sociétés françaises de bienfaisance;

2o Que la fusion de ces deux Sociétés en une seule serait un utile exemple d'union et de fraternité;

3o Que cette fusion simplifierait l'administration et la distribution des sommes versées par les Français pour être appliquées au soulagement de leurs compatriotes malheureux,—a résolu:

Qu'à dater du 18 juillet 1848, la Société Française cessera d'exister;

Que la somme de $1449 46, déposée dans la caisse de son trésorier, serait répartie, sauf les modifications jugées indispensables par le Conseil d'administration, de la manière suivante:

Pour éteindre les dettes courantes, $ 50 00
Pour satisfaire aux demandes qui sont aujourd'hui dans les mains du Conseil, 358 26
Pour verser dans la caisse de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, 1,040 96

$1,449 46

Que cependant chacun des membres de la Société Française de Bienfaisance ayant payé le prix intégral de son diplôme, conserverait le droit de réclamer jusqu'au 15 du courant, et devrait à cet effet inscrire son nom sur une liste ouverte au consulat de France.

Que le Conseil d'administration serait chargé de la liquidation ci-dessus prescrite.

En se séparant, l'Assemblée générale de la Société Française de Bienfaisance fait des voeux les plus sincères pour la prospérité de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, le 20 juin 1848.

Le Conseil d'administration, Président, AIMÉ ROGER.

Maurice, Barthe, Siffard (trésorier), Queyrouze, Lemoine, Buret, Desrayaux, Lacerf, Roussane (secrétaire).

A Messieurs les membres du Conseil d'administration de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle,

Messieurs,

La Société Française de Bienfaisance a cessé d'exister. Conformément aux résolutions qu'elle a adoptées en se séparant, son Conseil a réparti la somme de $1,449 46 de la manière suivante:

Acquittement de divers comptes et dettes, $47 75
Secours à répartir, 265 50
Ecole distribuée en espèces, $1,049 01
En un billet protesté, 50 00 — 1,140 01

$1,449 46

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous faire savoir que le trésorier de la Société est chargé de vous remettre la dite somme de $1,149 01 c., contre un reçu en forme nécessaire à la justification.

La Société Française de Bienfaisance a publiquement exprimé les voeux sincères qu'elle forme pour la prospérité de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle; je n'ai donc point ici à vous en répéter l'expression, mais je suis heureux d'avoir été choisi par elle pour vous transmettre la preuve la plus évidente des sentiments de fraternité et d'union dont chacun de ses membres est animé.

Il me reste, Messieurs, à vous donner l'assurance que, comme conseil de la République française, vous me trouverez toujours disposé à vous aider dans la mission qui vous est désormais confiée à vous seul.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous saluer respectueusement.

Le Président, AIMÉ ROGER.
Par M. le Président, Le Secrétaire, ROUSSANE.

Par suite des résolutions adoptées par la Société Française de Bienfaisance et de la communication officielle adressée par M. le Président de cette Société au conseil d'administration de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, les Membres de cette dernière ont été convoqués par ordre de leur Président, et dans une assemblée générale tenue le 30 juillet, ont arrêté les résolutions ci-dessous, transcrites dans la lettre qui suit, à M. Aimé Roger, président de la Société française.

M. AIMÉ ROGER, Consul à la Nlle Orléans.

Monsieur,

Les Membres de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, profondément touchés des sentiments qu'exprime votre lettre, et des motifs éminemment charitables qui ont provoqué de la part de la Société que vous présidiez les résolutions qu'en ce jour vous avez arrêtées, ont accepté avec reconnaissance, arrêté à l'unanimité:

1o Que les fonds mis à leur disposition seraient acceptés comme un legs pieux destiné à accroître le fonds de secours de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, et, comme tels, seraient versés dans la caisse pour y être confondus avec les autres ressources.

2o Que les Membres de la Société Française, qui s'est au 1er janvier 1848, ne seraient admissibles à la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, seraient exemptés de toute redevance pour cause d'admission et n'auraient à subir d'autre charge que celle de leurs quartes mensuelles.

3o Que le titre de Membre honoraire serait offert avec le don bien sincère que la mesure que les personnes qui ont pour but de sanctionner [illegible] qui ont été [illegible]...

Tous les Membres de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

(Signé) le président P. SOULÉ.
(Signé) par le président, JOSEPH SOUTRA, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

Le 19 aout 1848.

AVIS est par le présent donné que l'encanteur de la Municipalité No. 1, vendra, le jeudi 24 du courant, à midi précis, aux lieux, et [illegible] les chevaux et voitures et les bateaux qui se trouvent sur la continuation de la rue du Quartier à partir de la rue St Claude jusqu'à la rue Tremé; et ainsi sur le coté nord de la rue Galvez entre l'Esplanade et l'Hôpital.

L'acquéreur devra faire enlever les dites bâtisses sur-le-champ après la vente.

21 aout. A. D. CROSSMAN, Maire.

Liquidation.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre EVINS & DARTIGUES, (Frankfort, Ky.), sont priés de les présenter au comptoir de MM. Follin & Bertrand. Nouvelle-Orléans, ou à la résidence du soussigné à Frankfort, Louisiane.

EVINS & DARTIGUES, en liquidation.
J. V. DARTIGUES, chargé de la liquidation.

GRAINES fraîches de jardinage, garanties être de la récolte de 1848, par les barques Cora et Virginia, de Philadelphie.

Choux, Navets, Betteraves, Epinards, do, Blanc plats, Radis, do, Tous rouges.

A vendre à des prix modérés par D. MAUPAY, 95, Camp.

SUCRE raffiné de Boston.—300 caisses sucre en pain, écrasé et en poudre, à vendre par H A NORCROSS, 69, rue des Magasins.

BLANC DE BALEINE—300 caisses en débarquement des navires Mozart et Georgia, à vendre par H. A. NORCROSS, 69, Magasins.

POIVRE—200 sacs en débarquement des navires Mozart et Georgia, à vendre par H. A. NORCROSS, 69, Magasins.

CLOUS—100 barils en débarquement des navires Mozart et Georgia, à vendre par H. A. NORCROSS, 69, Magasins.

SALERATUS—30 barriques saleratus, à vendre par H A NORCROSS, 69, Magasins.

MAQUEREAUX—30 barils No 3, L, à vendre par H A NORCROSS, 69, rue des Magasins.

CAFE DE JAVA—300 sacs, à vendre en magasin par H A NORCROSS, 69, rue des Magasins.

PIMENT—50 sacs piment, en magasin et à vendre par H A NORCROSS, 69, Magasins.

THE—Demi boites de 12 et 6 livres à la boite, Impérial et poudre à canon, 100 caisses impérial et poudre à canon, 60 demi boites du Pouchong, à vendre par H A NORCROSS, 69, Magasins.

CAFE DE RIO—300 sacs, à vendre en magasin, par H A NORCROSS, 69 Magasins.

EPICES—2000 nattes de casse, à vendre en magasin par H A NORCROSS, 69, rue des Magasins.

CAFE DE RIO—1500 sacs café de Rio, sacs doubles, à vendre par J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette.

CAFE de la Havane—200 sacs qualité supérieure à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette.

BOTTES, souliers et brodequins—200 caisses en débarquement des navires Mozart et Georgia, à vendre par R. C. HOBBS, 12 rue de la Douane.

EN débarquement du brick Titi, de la Havane, 8 barils gelée de Gouyave et Marmelade, en petites boites, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

SUCRE blanc de la Havane, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune.

CIGARES—Un grand assortiment des marques les plus célèbres de la Havane, toujours en main et à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

INDIGO—Quelques surons indigo de Guatemala, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune.

MIEL BLANC de la Havane, en barillets, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune.

CONFITURES de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

SACS DE PITRE neufs et de seconde main à vendre par C. J. WHEELER, courtier, No 5, Bank Place.

BRIQUES A FEU anglaises — 2,000 briques à vendre par C. J. WHEELER, 5, Bank Place.

SEL—1,000 sacs sel fin de Liverpool, pour clore une consignation, à vendre par C. J. WHEELER, courtier, No 5, Bank Place.

Graines fraîches de jardinage.

Garanties être de la récolte de 1848.—Le soussigné vient de recevoir de M. Landreth, à Philadelphie, les graines ci-après, savoir:

Choux et laitue, assortis, chicorée. Epinard à feuilles rondes. Navets assortis, poireaux d'Ecosse. Panais, pois hâtifs, etc., etc.

Le tout à vendre à meilleur marché que partout ailleurs en ville. WM. DINN, No. 11 rue Commune.

FRUITS à l'eau de vie—75 caisses prunes et pêches, de la marque bien connue de Clermont, avec étiquettes riches, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 54, Vieille Levée.

EAU de fleurs d'oranger—30 caisses, qualité supérieure, richement arrangée, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 54, Vieille Levée.

HUILE de baleine raffinée à la vapeur, en tierçons et barils, à vendre par J. F. BERCIER, 54, rue Vieille Levée.

GENIEVRE de New York, marque de la double ancre et cygne, imitation, rum de la Nouvelle-Angleterre, en caisses, pipes et boucauts, à vendre par J. F. BERCIER & Co., 54, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE: 40,000 marque el Refugio. 30,000 de la Formancia. 1,100 paquets de cigarettes en débarquement du brick Titi, et à vendre par B VALLE, 37 Commune.

CHEVAL PERDU.—Un poney brun s'est échappé dimanche soir, 20 courant, de la rue Triton; il avait qu'une corde au cou. Une récompense raisonnable sera payée à la personne qui le ramènera chez C. J. WHEELER, 5, Bank Place.

EN déchargement du navire Affghan, de Bordeaux: 100 quarts pipes eau de vie Ph. Godard, 100 barriques vin rouge, 50 balles couvertes, 519 caisses St-Julien, 45 demi-barriques vin blanc, à vendre par E. ROCHEREAU & CO, 17 et 19 St-Louis.

A vendre, en débarquement du navire Affghan, de Bordeaux: 40 barriques vin rouge St Estèphe à Ludon. 50 barils vin blanc Haut-Sauterne. 22 caisses de 24 1/2 bouteilles vin blanc Haut-Sauterne. 160 caisses de 12 bouteilles vin blanc Haut-Sauterne. 20 paniers de 6 bouteilles guignolet d'Angers. 37 do de 12 do do do. 55,000 bouchons à dame-jeannes. 20,000 do longs superfins. 40,000 do 1/2 longs do. 200 caisses absinthe Sauvageole, Brunetón & Co. 91 caisses fruits à l'eau de vie. par POUGET Fils, 19, rue Conti, entre Chartres & Levée.

EN déchargement du navire Affghan, de Bordeaux: 15 quarts barriques vieux Cognac, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée.

EN débarquement du Titi, de la Havane: Cire blanche belle, Racine de Calaguala, Charpie espagnole, Beurre de cacao, Huile d'amande douce, Fleurs de sang-marie, à vendre par P. CUSACHS, encoig. Condé et St Philippe.

VIN de Catalogne en pipe, qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS, encoig. Condé et St Philippe.

VIN claret de San Vicente en barils de 19 à 20 gallons, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS, encoig. Condé et St Philippe.

VIN Oporto doux, qualité supérieure, en quart de pipes, à vendre par P. CUSACHS, encoig. Condé et St Philippe.

VIN rouge doux, Pure juice, en barils, à vendre par P. CUSACHS, encoig. Condé et St Philippe.

BOUCHONS—15 balles de 15,000 bouchons pour petits, à vendre par P. CUSACHS, encoig. Condé et St Philippe.

HUILE VITRIOL—50 turilles huile vitriol, à vendre par P. CUSACHS, encoig. Condé et St Philippe.

HUILE DE LIN—15 barils huile de lin, qualité supérieure, à vendre par P. CUSACHS, encoignure Condé et St Philippe.

CERISES A L'EAU DE VIE—250 caisses avec de belles étiquettes, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 17 & 19, St Louis.

VIN ROUGE—3,000 caisses des différentes marques St-Julien, St-Estèphe, Cantenac, Château Latour, Beychevelle, Batailley, Mouton, Margaux, Léoville, Lafitte, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis.

ABSINTHE—100 caisses absinthe des marques Dubois, père & fils, Yersin et Lecoultre, Sauvajol et Bruneton, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis.

VIN BLANC—60 demi barriques Haut-Sauterne, qualité supérieure, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, rue St-Louis.

CHAMPAGNE—250 paniers nouvellement importés et des marques suivantes: Fouchet Vincent Olivier & Co, Chanoine et Dagonet; les Anges Bleus, Ancre, Tour, Cygne, à vendre par E. ROCHEREAU, 17 et 19, rue St-Louis.

SARDINES—en boites, 1/2 do 1/4 do. et 1/8 do. des marques Philippe et Canaud de Nantes, Colin et Martin La Rochelle, A. Camus, de. à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis.

PETITS POIS, venant d'arriver, en boites et demi boîtes, des marques de A. Camus, et Conlée et Martin par E. ROCHEREAU, 17 et 19, rue St-Louis.

DEPOT GENERAL des Conserves alimentaires de la fabrique de MM. LANGLAIS & Co., à St Louis (Missouri).

Les soussignés préviennent les marchands et les consommateurs que le seul dépôt de ces Conserves est établi chez eux, où l'on en trouvera constamment le choix le plus varié, et que tous les ordres qu'ils recevront seront remplis avec promptitude. Les capitaines de navires pourront se fournir de tout ce qui est nécessaire un voyage. FERRON Frères, Encoig. Royale et Dumaine.

FRUITS A L'EAU DE VIE—Abricots, prunes, poires en paniers de litre et demi litre, Cerises à l'eau de vie, de Champion et de Montolay; absinthe de Sauvajol & Bruneton, kirsch-wasser de La Richardet; bouteilles vides de 20 et 24 onces; bouchons ordinaires; bouchons demi-longs, bouchons longs-fins, à vendre par B. VALLON, 109, rue Royale.

Paquebot régulier PELICAN,

POUR BILOXI, PAR LA BAIE ST. LOUIS, PASS CHRISTIAN & MISSISSIPPI CITY.

Le bateau neuf à vapeur prenant PELICAN, capitaine L. F. Bermann, fera trois voyages réguliers par semaine, comme suit:

Il part du nouveau Canal

Mardi après-midi à l'arrivée de la barge de 4 h.
Jeudi après midi " " " 4 "
Samedi matin " " " 8 "

Il part du Rail Road Pontchartrain

Mardi après midi à l'arrivée des chars de 4 h.
Jeudi après midi " " " 3 "
Samedi matin " " " 9 1/2 "

Il repart de Biloxi

Lundi après-midi à 5 heures
Mercredi après-midi " 5 "
Vendredi après-midi " 5 "

19 juin

A VENDRE—Une IMPRIMERIE pour livres et ouvrages de ville, bien fournie de caractères, ayant une presse Napier-royale et une presse à carte, nouveau genre. On procurait prendre des arrangemens pour la publication d'un journal à la campagne. S'adresser au No 13, passage de la Bourse. 15 aout.

☞ Mr. D. C. GILBERT est notre agent dûment autorisé pendant notre absence de la ville, par acte passé devant A. Chiapella, N. P. 14 aout. DE FOREST & Co. 20 rue de la Douane.

☞ Mr. D. C. GILBERT est mon agent pendant mon absence de la ville. N. W. CHITTENDEN. 14 aout. 20 rue de la Douane.

ON demande une nourrice sans enfant, blanche, de couleur ou esclave. Une personne dans une de ces conditions trouvera de l'emploi dans une bonne famille. S'adresser au bureau de l'Abeille. 19 aout.

EAU-DE-VIE—200 quarts pipes 1re preuve, F. Godard & Co. 6 demi pipes 1re preuve J. B. Godard. 5 quarts do do do. 20 do do do M. Castillon Jr, 1825. 10 demi do do Jas et A. de Lafontaine. 5 quarts do do do. 10 demi do de preuve, Rochelle, Cornier, Martin. 9 quarts do do do do do. 10 demi do do do do Beignette. 2 do do do M Castillon. 5 do do do Jaibre Beneny. 3 quarts do do do. 4 demi do do Piart Castillon & Co. 4 quarts do do do. 25 demi do do J. J Dupuy. 25 quarts do do do. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis.

COGNAC dans les magasins de la Douane: 10 quarts cognac, 1re preuve E. Dubroc; 10 huitièmes do 1re do fine champagne. A vendre par FERRON FRERES, enc. Royale et Dumaine.

ABSINTHE ET KIRSCHWASSER—75 caisses de la marque Arnaud Long & Co, à vendre par FERRON FRERES, enc. Royale et Dumaine.

REÇU par le steamer Iowa, de St Louis, et à vendre par les soussignés: 250 boites pâtés de tomates, 200 do do do. 10 caisses pâtés assortis, 5 do gelée de groseilles, 3 do do de framboises. FERRON Frères, Encoig. Royale et Dumaine.

VINS en caisses—1000 caisses vins des marques St-Julien, St-Estèphe et St. Emilion, à vendre par FERRON FRERES, Encoig. Royale et Dumaine.

A VENDRE par les soussignés à des prix modérés. 120 barriques vins rouges des marques St. Emilion Nos. 1 et 2, St. Estèphe Médoc, Haut St. Emilion, St. Julien Médoc, Haut Brion, Grand Laroze, Chateau Margaux et Chateau Lafitte, 50 demi barriques mêmes marques. F. & J. LACOSTE, 165, rue Royale.

VINS—300 caisses vins St. Julien Médoc, Cantenac, St. Laurent, St. Emilion Nos. 1 et 2, Haut St. Emilion, Haut Brion, Chateau Margaux, Chateau Lafitte, Barsac, Haut Barsac et Haut Sauterne. F. & J. LACOSTE, 165 rue Royale.

50 caisses kirchwasser et absinthe, 1re qualité; 25 caisses vins d'Espagne assortis; 20 do curaçao et marasquino, do. 100 do fruits assortis, tels que cerises, prunes et poires; 100 paniers anisette superfine; 100 do bouteilles vides; 150,000 bouchons assortis. F. & J. LACOSTE, 165, rue Royale.

EN débarquement du brick Picard, venant de Marseille: 200 paniers huile d'olive, marque Bagnolgalupi en bouteilles de 24 onces. EN MAGASIN: 100 barriques vin de Bordeaux ordinaire, à vendre par D. LANATA, Nos. 9 et 10 rue Jefferson.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—1,000 caisses en magasin et en débarquement des navires Norfolk et Mozart, à vendre à bas prix par FROST & Co, 26, Magasins.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—125 caisses en débarquement du navire Norfolk, à vendre à bon marché par G. V. DUNBAR, 38, rue de la Douane.

200 QUARTS vin doux de Porto, de la marque F. Durand, en débarquement du brick Picard, de Marseille, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités, toujours en main et à vendre à des prix modérés, par J. M. CABALLERO, 22, Vieille-Levée.

CIGARES PRINCIPES—Qualité supérieure, marque du steamboat, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille-Levée.

SALSEPAREILLE.—32 balles salsepareille, des meilleures qualités, à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée.

GOMME DE COPAL. — Plusieurs caisses en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille-Levée.

LES soussignés offrent à vendre à bas prix, pour du comptant, les marchandises suivantes, reçues par les navires Hannibal et Moselle, du Havre: 1 caisse draps d'été. 1 do foulards pour robes. 1 do crêpes assortis de couleurs. 1 do cravates de soie. 1 do [illegible]. 1 do [illegible] pour robes. 1 do broderies, cols et mouchoirs. 1 do bretelles, gants, etc. 1 do satin de laine. 1 do parapluies et ombrelles. 1 do jaconas. RAVELET & PESTE, 28, rue de Chartres.

COGNAC Pellevoisin, foncé en couleur. 12 demi-pipes 3/4 preuve. 31 quarts pipes même do. 120 barils même preuve. Couleur pâle: 27 demi-pipes même preuve, 47 quarts do do do. 55 barils même preuve. 10 do vieux Cognac 1825, dans les magasins de la Douane, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, Agents de MM. Pellevoisin aîné & Co. de La Rochelle. 90, rue de la Douane.

30 Balles indiennes françaises, dessins nouveaux, de la fabrique de Dollfus Meig & Co, de Mulhouse,—ayant droit au drawback, et convenable pour le Mexique, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 90, rue de la Douane.

10 caisses eau-de-vie de Dantzick, 10 caisses marasquin, 100 caisses absinthe, 150 paniers Guignolet, 125 caisses liqueurs superfine assorties, 200 do cerises à l'eau de-vie, 100 do vin rouge, 200 demi boites maquereaux à l'huile, 7 caisses prunes lor choix, 30 damejeannes très vieux Cognac, 17 barils vin Xérès, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 90, rue de la Douane.

NOIR animal en grain et en poudre, qualité supérieure, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 90, rue de la Douane.

300 demi-boites maquereaux à l'huile, 200 boites petits pois, 200 demi-boites do do, 100 do do truffes, 100 boites pâtés assortis, 50 damejeannes vieux Cognac, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 90, rue de la Douane.

15 Balles couvertures françaises de 3 points. 4 caisses vanille. 8 barils vinaigre 1re qualité. 1 caisse mousseline Suisse, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 90, Douane.

EN débarquement du navire Picard, de Marseille, et à vendre par le soussigné: 665 paniers de 24 bouteilles huile de 27 onces (M. Sue.) 90 paniers de 24 demi-bouteilles de 12 onces (M. Sue.) 13 paniers de 12 demi-bouteilles de 12 onces (M. Sue.) E. LONGO, 2 1/2, Magasins.

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 20, rue St Louis.

SERRURES françaises—Un assortiment de différents numéros, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 20, rue St Louis.

COTON—30 balles coton à chandelle de Bristol Glover, de Liverpool, venant d'arriver et ayant droit au drawback, à vendre par WYLIE & EGANA, 35, Vieille Levée.

CHAUX—300 barriques chaux fraîche de Thomaston, à vendre par C. J. WHEELER, 5 Bank Place.

VIN ROUGE EN BARRIQUES—30 barriques Haut-Brion et Haut-Talence; 25 demi barriques de do. A vendre par AUG. MOLIER, No. 99, rue St-Louis.

LIQUEURS ASSORTIES.—100 caisses liqueurs fines et surfines, à vendre par AUG. MOLIER, No 99, rue St-Louis.

VIN BLANC—250 caisses Haut-Sauterne et Haut Barsac, en 1/2 bouteilles, à vendre par AUG. MOLIER, No 99, rue St-Louis.

DIVERS—300 boites et demi boites truffes; 1,000 boites et demi boites petits pois; 300 boites, demi et quarts boites pâtés truffés, à vendre par S. D. GRATIAA, 35, Natchez.

SUCCES AU HEROS DE BUENA VISTA

450 Caisses VINS FINS, avec étiquettes, imprimées sur les bouteilles, représentant le CANDIDAT nommé par la Convention de Philadelphie. Les étiquettes sont en or et argent, à vendre par J F BERCIER & Co, 54, rue de la Vieille Levée.

LE soussigné est maintenant disposé à [illegible] pour [illegible] vins rouges et blancs, sur un [illegible]...

VERMIFUGE CANADIEN DE WINER.

Remède actif et certain pour les Vers,

GARANTI PUR VEGETAL.

UN fait démontré par l'expérience et admis comme positif par les médecins les plus distingués, est que les trois quarts des maladies qui sévissent sur les enfants, sont occasionnées par les vers. Des milliers de pauvres petites créatures meurent tous les ans de cette maladie parce qu'elle n'a pas été reconnue ou qu'elle a été attribuée à une autre cause que la véritable. De grands nombres de préparations ont été recommandées comme vermifuges, mais l'expérience a fait connaître leur insuffisance. Le but vient enfin d'être obtenu, le remède est trouvé, et ce remède n'a jamais manqué de détruire les vers lorsqu'ils existaient. Cette assertion est soutenue par le témoignage des médecins du plus grand talent et celui des personnes les plus respectables du pays. Ce remède est le VERMIFUGE CANADIEN DE WINER. Il opère sans danger et est plus facilement administré qu'aucun autre.

Voici quels sont les symptômes qui indiquent l'existence des vers: Teint pâle et couleur de plomb avec un cercle livide autour des yeux, mauvaise haleine, la lèvre supérieure gonflée, démangeaison des narines qui force le malade à se frotter le nez, insomnie, rêves effrayants qui parfois font tressaillir et grincer des dents, appétit irrégulier, parfois vorace et parfois nul.

Nous pourrions ajouter aux certificats suivants un grand nombre d'autres, mais nous pensons que ceux-ci sont suffisants pour établir ce fait que le VERMIFUGE CANADIEN DE WINER est le premier remède pour les Vers.

TEMOIGNAGE DES MEDECINS.

Nous soussignés ayant fréquemment employé une médecine préparée par JOHN WINER de cette ville, et désignée sous le nom de VERMIFUGE CANADIEN DE WINER, étant parfaitement convaincus de son efficacité, le recommandons avec confiance comme remède certain et sans danger pour la destruction des vers.

G. O'REILLY, Licencié du Collège Royal de chirurgie d'Irlande.
G. W. DICKINSON, Membre du Collège Royal de chirurgie de Londres.

Du Rév. J. Flanagan de Benbrook. C. W. J. WINER.

Monsieur,

J'ai fait usage de votre Vermifuge Canadien et a obtenu les résultats les plus satisfaisants. L'expérience des vers a toujours suivi l'administration de votre remède, et ma famille a été bien que les personnes de ma connaissance qui s'en sont servis, le préfèrent à tout autre vermifuge et proclament son efficacité. Son effet est toujours certain et les enfants le prennent sans difficulté, ce qui est un grand point obtenu.

Je suis respectueusement, &c. JOHN FLANAGAN.

16 Juillet 1845.

☞ Les médecins font maintenant usage du Vermifuge Canadien de Winer. Cette médecine est une simple composition végétale et peut toujours s'administrer avec la plus grande sécurité. Le résultat est toujours infailliblement la destruction des vers.

☞ Les Agents ont reçu plus de mille certificats des planteurs, des marchands et des médecins, témoignant de l'efficacité et de l'infaillibilité de cette médecine.

Garantie dans tous les cas.

☞ Préparée par JOHN WINER seulement, pharmacien droguiste à Hamilton, Canada, et John Winer & Co, 89, Maiden Lane, New York, seuls propriétaires aux Etats-Unis.

☞ Le propriétaire saisit cette occasion de dire au public de se méfier des bruits que certaines personnes ont fait courir, prétendant que ce vermifuge contient du mercure. Il se, et que sa composition est entièrement végétale et peut être administrée en toute circonstance en parfaite sécurité.

☞ A vendre en gros et en détail à la Nouvelle-Orléans chez J. WRIGHT & Co, 151, rue de Chartres; DUPLEIX Jn; F. P. DUCONGE et P. A. BERTRAND, ainsi que chez tous les pharmaciens des Etats-Unis, Antilles et Canada. 1aout—1m

Remède magique de Dalley.

☞ Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.

Dépôt, au No 151, rue Chartres, Nouvelle Orléans. 13 mars

Sirop de Daphnine,

de P. A. BERTRAND, Pharmacien, Encoignure Bienville et Royale.

☞ L'expérience et l'observation sont les uniques moyens de parvenir à la vérité. aussi est-ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aigue ou chronique.

20 caisses kirschwasser, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis.

50 paniers Champagne en demi et grandes bouteilles, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis.

30 caisses fruits à l'eau-de-vie, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis.

50 caisses fruits au sirop et au jus, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis.

500 demi boites sardines, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis.

50 caisses vin Muscat, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis.

10 balles de 50,000 bouchons fins pour bouteilles, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St-Louis.

VIN de Marseille—100 barriques vin rouge de Marseille, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis.

50 barils de 20 et 30 gallons Madère, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis.

30 barils vin Muscat, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis.

20 barils vin de Porto, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis.

20 barriques vin vieux de Bordeaux pour la malle, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis.

20 caisses Vermouth, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis.

50 caisses absinthe, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis.

J. E. LOMME & Co.,

MAGASIN DE MERCERIE,

84 rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous avons reçu un nouvel assortiment de *Soie, Perles, Glands, Anneaux et Aiguilles à crochet pour bourses et sacs.* 5 aout.

LE Docteur E. BOULIN, de la Faculté de Paris, ancien chirurgien aux hôpitaux de l'armée d'Afrique, après onze années d'exercice à la Martinique, son pays natal, vient se fixer à la Nouvelle-Orléans. Il a l'honneur d'offrir ses services aux habitants de cette ville. Il demeure rue de Bourgogne, No. 181, entre St Pierre et Toulouse.

Docteur J. Baron Clements.

CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Roshie. 21 juin—6m

Le docteur P. Vander-Linden,

INSPECTEUR général du corps médical et des hôpitaux militaires de la République Mexicaine, a l'honneur d'offrir ses services comme médecin et chirurgien au public de cette ville. Il demeure rue Bienville, No 71, coin de la rue Royale.

CHAUX—3000 barils chaux fraîche de Thomaston, en débarquement et à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité.

VIN BLANC—75 barriques vieux vin blanc Haut Sauterne, bouchés au verre. 10 demi barriques vin blanc do do. A vendre par S. D. GRATIAA, 35, Natchez.

VIN DE XERES—60 quarts de pipe. 130 huitièmes de pipe vin de Xérès importations diverses, à vendre à bas prix par S. D. GRATIAA, 35, Natchez.

VIN en caisses—300 caisses vieux vins Margaux, Latour, Lafite, Cantenac, St-Julien et St-Estèphe, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par S. D. GRATIAA, 35, Natchez.

SARDINES—1,300 boîtes et 1,300 1/2 de boîtes, à vendre par S. D. GRATIAA, 35, Natchez.

SUCRE DE LA HAVANE — 400 caisses sucre blanc et jaune, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

CIMENT ET PLATRE DE PARIS—200 barils ciment de Dunstan, de Rosendale, Nelson et Brown; 150 barils plâtre calciné Wetherspoon, en débarquement de la barque Clairmont et à vendre par JOHN STROUD & Co, 146, rue Commune.

BRIQUES A FEU—25,000 briques à feu de Fannewelle, en débarquement de la goëlette Pascagoula, et 10,000 do de Pittsburg et à vendre par JOHN STROUD & Co, 146, Commune.

CHAUX—1000 barriques chaux de Thomaston, à vendre par JOHN STROUD & Co, 146, rue Commune.

VINS—30 barriques vin rouge Montferrand. 30 barriques vin rouge St Julien Médoc. 20 do do vin rouge vieux do. 20 do do do do extra St Emilion. 10 do do do do de Château Lafitte. 20 demi barriques vin rouge vieux St Julien. 300 caisses vin rouge Château Margaux. 25 do do do vieux St Julien. 100 do do blanc Haut-Sauterne et Haut-Barsac. 75 do absynthe suisse, 15 do kirsch de 200,000 bouchons fins, 100,000 do do prima sur. 10,000 do pour damejeannes, 60 caisses vieux Cognac, 4 1/2 pipes vieux Cognac. Liqueurs, anisette, fruits à l'eau-de-vie, marasquino, curaçao, damejeannes, &c., &c., à vendre par DUBUCH F., 77, rue St Louis, entre Bourbon et Royale.

300 caisses vin Château Margaux; 100 barriques vin St-Julien et Montferrand; 100 caisses vin blanc vieux Sauterne et Barsac, cerises, abricots, prunes poires à l'eau de vie, absinthe, kirsch, eau de fleur d'oranger, damejeannes et autres articles d'importation récentes, à vendre par DUBUCH F. 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

Librairie de Victor Hebert,

149 rue de Chartres.

NOUVEAUTES LITTERAIRES.

ON vient de recevoir à cette librairie, par le navire Hannibal, du Havre, les ouvrages suivants:

[illegible]

INSTITUTION DE Mme DESRAYAUX.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.

(Ancienne maison de Mme LEIBERT,

Rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.

CET Etablissement, qui occupait, depuis quinze ans, l'ancien temple de l'église Evangélique française, et les bâtiments adjacens, rue du Bon Enfant, encoignure Bienville, a été transféré, en mars dernier, rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.

Le nouveau local, bâti sur un plan spécial pour un grand pensionnat, est vaste, commode et parfaitement aéré. Des cours dallées, deux grands jardins réunis en un seul, et s'étendant jusqu'aux Remparts, offrent, pour les récréations, un emplacement agréable et salubre.

Ces améliorations, jointes aux soins consciencieux apportés à l'instruction et à l'éducation des Elèves, recommandent, plus que jamais, l'Institution de Mme DESRAYAUX à la confiance des familles.

Les familles sont respectueusement invitées à visiter l'Etablissement, le dimanche.

AVIS.

☞ A dater du 20 courant, MM. ADOLPHE LANAUZE & ERNEST FILLEUIL sont associés à mes affaires. La raison sociale sera dorénavant P. A. Lanauze & Co.

Nouvelle-Orléans, le 20 juillet 1848. P. A. LANAUZE.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison sont priées de régler leur compte dans le plus bref délai.

Graines fraîches de jardinage reçues par le Crescent City—Récolte de 1848.

Le soussigné vient de recevoir de Philadelphie par le steamship Crescent City, un grand assortiment de graines fraîches, garanties de la récolte de 1848, se composant comme suit:

Choux, Betteraves, Carottes, Laitues, Salsifis, Panais, Navets, Radis.

Les jardiniers du marché pourront s'assortir chez le soussigné à des prix modérés.

Le soussigné reçoit de l'établissement de B. Maupay, de Philadelphie, son approvisionnement de graines au fur et à mesure qu'elles arrivent de Philadelphie. D. MAUPAY, 95, rue du Camp.

PEINTURE, HUILE ET ESSENCE—10 tonneaux peinture blanche pure No 1 et 2. 1000 liv. peinture verte de chrome de Paris. 1000 livres peinture noire. 1000 liv peinture jaune et rouge. 10 barils essence térébenthine. 20 barils huile de lin. 6 barils vernis japan et copal. 2000 liv. litarge et minium, à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St Philippe.

AVIS AUX DRAYMEN.

JE ne payerai aucun voyage de dray, excepté ceux qui auront mon ordre. P. CUSACHS, Encoig. Condé & St Philippe.

UN grand assortiment de marchandises sèches, tels que merceries, bonneteries et parfumeries. F. & J. LACOSTE, 165, rue Royale.

TOUJOURS en mains un grand assortiment de médicaments et d'ouvrages pour suivre la méthode de F. V. Raspail. F. & J. LACOSTE, 165, rue Royale.

VINS ROUGES EN CAISSES—100 caisses vin rouge Cantenac, Pauillac, Médoc, St-Julien Médoc, Chateau Margaux, Chateau Léoville (fleur) Chateau Lafitte fleur, en grandes et demi bouteilles, à vendre par NUMA LACOSTE, No. 147, rue Royale.

VINS blancs en caisses—300 caisses vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac, en grandes et demi bouteilles, à vendre par NUMA LACOSTE, No. 147, rue Royale.

CONSERVES—300 quarts, demi et grandes boites sardines; 50 quarts et grandes boites pâtés truffés, 200 demi et grandes boites cèpes à l'huile; 130 do do do petits pois au beurre, 70 pots gelées de fruits aux fraises; 10 caisses prunes sèches en grandes jarres, à vendre par NUMA LACOSTE, No. 147, rue Royale.

FRUITS A L'EAU DE-VIE—75 caisses fruits à l'eau de vie assortis. 25 caisses prunes à l'eau-de-vie. 30 do poires do. 25 do pêches do, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, Royale.

FRUITS AU JUS—25 caisses fruits au jus, de la marque de Thyssens, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, Royale.

CHAMPAGNE & VIN MUSCAT.—75 paniers Champagne en grandes et demi bouteilles, des marques de la Clef et de la Couronne. 20 caisses vin muscat de Frontignan, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, Royale.

EAU de fleur d'oranger—30 caisses eau de fleur d'oranger, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

BOUCHONS—60 milliers bouchons fins, surfins et superfins. 30 milliers bouchons à damejeannes, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

SALAISONS—30 caisses anchois, olives, cornichons et câpres, à vendre par NUMA LACOSTE, No. 147, rue Royale.

SERINGUES—25 douzaines seringues à droit longues, à vendre par NUMA LACOSTE, No. 147, rue Royale.

BOUTEILLES—300 paniers bouteilles vides de 30 et 32 onces; 50 paniers bouteilles vides et d'en 1re, 20 do demi bouteilles de [illegible] et blanches, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

DAMEJEANNES—200 damejeannes de 5 gallons, 100 damejeannes de 4 gallons. 300 do de 3 do. 121 do de 2 do. 131 do de 1 do. A vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

LIQUEURS—50 caisses Marasquino superfin en grandes et demi-bouteilles, 300 paniers anisette extra-superfine, 150 caisses liqueur fine, surfine et superfine, 50 caisses curaçao en grands et petits modèle, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

HUILE PALMACHRISTI—Récemment reçu et à vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St Philippe.

Avis au Public.

LE jury médical pour le département de l'Est du district de la Louisiane, a résolu dans sa séance du 1er juillet 1848 que M. J. J. Signé et Ferrier sont nommés avocats dudit jury médical, afin de poursuivre tous médecins, pharmaciens ou apothicaires qui exercent la médecine en contravention avec la loi de l'Etat. 18 juil—1 m

Papiers peints—Papiers peints.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment considérable de papiers et bordures pour tapisser les appartements.

Papiers peints communs, ordinaires et fins. Bordures imitation, veloutées et dorées. Sortant des premières manufactures de Paris. Les dessins sont plus nouveaux et du meilleur goût suivant la mode.

Papiers peints communs de 15 à 20 cents le rouleau; do ordinaires de 25 à 35 do; do demi-fins de 40 à 50 do; do fins satinés de 50 à 75 do; do fins glacés de 75 à $1 do; do au dessus de $1 à $1 30 do.

dits dorés, gaufrés et veloutés à des prix très modérés.

Bordures imitation, de 75 cents à $1 50; bordures veloutées de $1 à $3 et au dessus; bordures veloutées de $1 à 3 et au dessus, bordures veloutées et dorées à des prix très modiques; ciels de lits de toutes couleurs; bas dessus différents de $1 20 à $2 le rouleau, chaque rouleau contient pour deux lits; bordures pour ciel de lits; ciels de lits fonds unis, draperies; vues pour salles et cafés; vues pour salles de billards, devants de cheminées et autres pour éventails, granits et soubassements; bordures et frises de tous les genres.

VOR. HEBERT, Libraire et marchand de papiers peints, 149, rue de Chartres. 16aout—15

OLIVES—75 caisses olives verdales françaises en déchargement et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

BOUTEILLES—60 paniers de 150 chaque, bouteilles de Marseille, contenant 30 onces, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

VINS DE FAMILLE—Les soussignés ont constamment en main un bel assortiment de vins en barriques et barils. Leur stock se compose des marques suivantes: St Julien, St Estèphe, Pauillac, Queyries et Cantenac, qu'ils offrent de vendre à des conditions libérales. J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

BAINS SULFUREUX ET DE VAPEUR.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à préparer et administrer ces Bains dans le local où se trouve sa fabrique de parfumerie, rue Saint-Louis, No 223, entre les rues Villeré et Robertson.

L'efficacité de ces Bains est déjà connue dans un grand nombre d'affections chroniques de la peau, telles que la gale, le prurigo, les dartres, la teigne, &c, &c. On s'en est servi avec un succès remarquable contre d'autres maladies très souvent rebelles aux ressources de l'art, comme les rhumatismes anciens, la goutte atonique, la paralysie, les scrofules, les engorgements des glandes, du sein, ceux des articulations. Des médecins distingués en font les plus grands éloges et les prescrivent journellement dans les maladies invétérées, qui réclament l'emploi d'un agent vaporeux puissant. Les succès obtenus par cette méthode de traitement sont confirmés par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la guérison des malades.

Le soussigné espère que les soins qu'il a mis à satisfaire les personnes qui ont honoré son établissement de leur patronage, lui procureront pour l'avenir la confiance des malades dont le traitement réclame l'application des bains sulfureux ou de vapeur. F. MAUBERRET.

Cuisines patentées de Burke.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et qu'ils garantissent de faire pour partout où l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont, l'immense avantage, entre autres, d'une prompte cuisson, avec très peu de matière, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc. [illegible]

Les personnes faisant maisons, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie que de commodité. S MASPERO & Co, Rue Conti, No 28.

$100 de récompense.

PARTIE [illegible] de l'habitation de Mr. V. B. [illegible]...